

Séance d'ajournement du 18 mai 2021

Séance d'ajournement du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 18 mai 2021 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

M. Benjamin Bourcier est présent par vidéoconférence.

M. Guy Lemieux et M. Mathieu Mercier sont absents à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no. 21-108

Ouverture soumission pavage rue Jean-Guy et Daoust

La Directrice générale et secrétaire trésorière informe le conseil municipal de l'ouverture des soumissions concernant le pavage de la rue Jean-Guy et Daoust.

Eurovia Québec Construction inc. : 194 106,03 \$

Sintra inc. : 199 311,59 \$

Roxboro : 198 587,03 \$

Ali Excavation inc. : 184 059,34 \$

Les Pavages Céka inc. : 210 146,71 \$

Pavage Axion inc. : 202 830,10 \$

En conséquence,

Il est proposé par : M. Martin Dumaresq
appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le contrat concernant le pavage de la rue Jean-Guy et Daoust soit octroyé à Ali Excavation inc. au coût de 184 059,34 \$.

Adopté

Résolution no. 21-109

Présentation des comptes

Proposé par : M. Jacques Giroux

Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 18 mai 2021 soit approuvée.

Chèques 16959 à 16973 au montant de 50 209,82 \$

Prélèvements 3645 à 3648 au montant de 378,47 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 21-110
Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Ginette Prud'Homme, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition M. Jacques Giroux, appuyée par M. Benjamin Bourcier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Étienne-de-Beauharnois autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Résolution no. 21-111
Levée de la séance

Proposé par : M. Martin Dumaresq
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance d'ajournement du 18 mai 2021 soit levée à 20h00.

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière